

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les listes citoyennes en Wallonie

Jacquet, Vincent; Devillers, Sophie; Reuchamps, Min

Publication date:
2019

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Jacquet, V, Devillers, S & Reuchamps, M 2019, 'Les listes citoyennes en Wallonie', Papier présenté à Workshop Local Party Offer, Namur, Belgique, 22/02/19 - 22/02/19.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Les listes citoyennes en Wallonie

Vincent Jacquet, Sophie Devillers, Min Reuchamps

Dans les mois qui ont précédé les élections communales d'octobre 2018, nombreux sont les articles qui titraient sur l'émergence, voire de la montée en puissance, de listes dites citoyennes. L'objectif de cette section est de dresser les contours de ce phénomène protéiforme. Afin d'analyser la nature de ces listes citoyennes, deux critères sont mobilisés. D'une part, nous nous intéressons aux listes *labellisées* citoyennes, c'est-à-dire aux listes qui font référence au mot de « citoyen » dans leur dénomination. D'autre part, les listes *a-partisanes*, c'est-à-dire les listes composées de candidats sans affiliation partisane. En somme, la première a trait au *contenant* de la liste, alors que la seconde au *contenu*.

Où sont les listes Citoyennes ?

Pour tenter de répondre à la défiance croissante des citoyens envers la politique, les candidats aux élections (locales) mettent en avant leur proximité avec les citoyens. Il s'agit de « se montrer à l'écoute », de montrer que « l'on ressent les difficultés qu'éprouvent les citoyens au quotidien », de « proposer des solutions concrètes aux problèmes concrets ». De ce point de vue, toutes les listes présentes aux élections pourraient être qualifiées de citoyennes. Mais au-delà de ces discours généralisés de rapprochement du citoyen, comment analyser l'étendue et le succès de ce renouvellement de l'offre électorale ?

Afin d'avoir un premier aperçu de ce que recouvre la notion de liste citoyenne, on peut comparer le **nom des listes** entre 2012 et 2018. Lorsqu'on observe la référence à la notion de citoyen, on trouvait 38 listes en Wallonie en 2012, soit un peu moins de 4 % des listes. Six ans plus tard, on en répertorie 84, soit 8 % des listes. Le nombre est doublé, mais cependant, nous n'observons pas le foisonnement annoncé par certains médias.

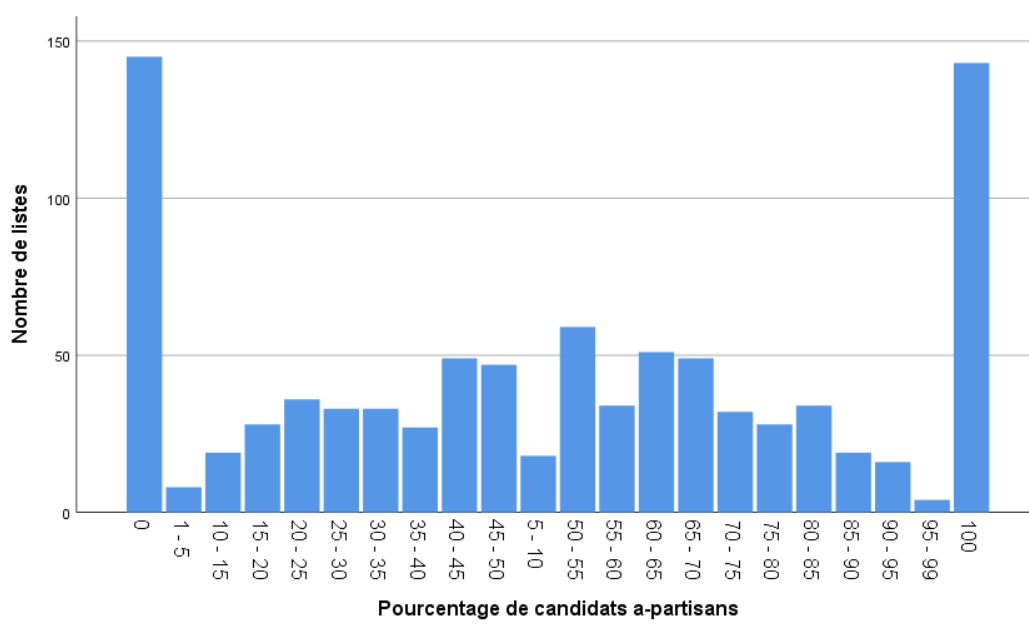
Tableau 1 : Noms des listes en Wallonie en 2012 et en 2018

	Total 2012	Total 2018
Autre	28	65
Belgique	13	30
Changement	132	90
Citoyens	38	84
Futur	33	54
Jeux de mots	12	26
Liste du bourgmestre	45	43
Nom de la Commune	128	177
Personnalisation	56	46
Plus	/	39
Référence au niveau communal	161	52
Référence au parti national	459	322
Référence partisane	111	146
Union-Alliance	161	163
Wallonie	22	7

TOTAL	1012	1043
--------------	------	------

La seconde façon de définir une liste citoyenne consiste à considérer la composition de celle-ci. 143 listes sont uniquement composées de candidats a-partisan, soit 14 % des listes présentes en Wallonie. Cette catégorie est donc non-négligeable dans l'offre politique locale aux élections de 2018. Parmi ces 143 listes, 127 listes ne comportent aucun candidat ayant exercé un mandat de bourgmestre, président de CPAS, parlementaire (tous niveaux de pouvoir confondus) ou ministre. Si on prend également en considération les conseillers sortants, on dénombre alors 92 listes sur les 143.

Graphique 1 : Degré a-partisan des listes wallonnes en 2018



143 listes sont uniquement composées de candidats a-partisan, soit 14 % des listes présentes en Wallonie. Cette catégorie est donc non-négligeable dans l'offre politique locale aux élections de 2018. Parmi ces 143 listes, 127 listes ne comportent aucun candidat ayant exercé un mandat de bourgmestre, président de CPAS, parlementaire (tous niveaux de pouvoir confondus) ou ministre. Si on prend également en considération les conseillers sortants, on dénombre alors 92 listes sur les 143.

Les listes citoyennes, des listes différentes ?

Au-delà de leur nom et de leur composition, ces listes citoyennes ne diffèrent pas fondamentalement des « autres » listes.

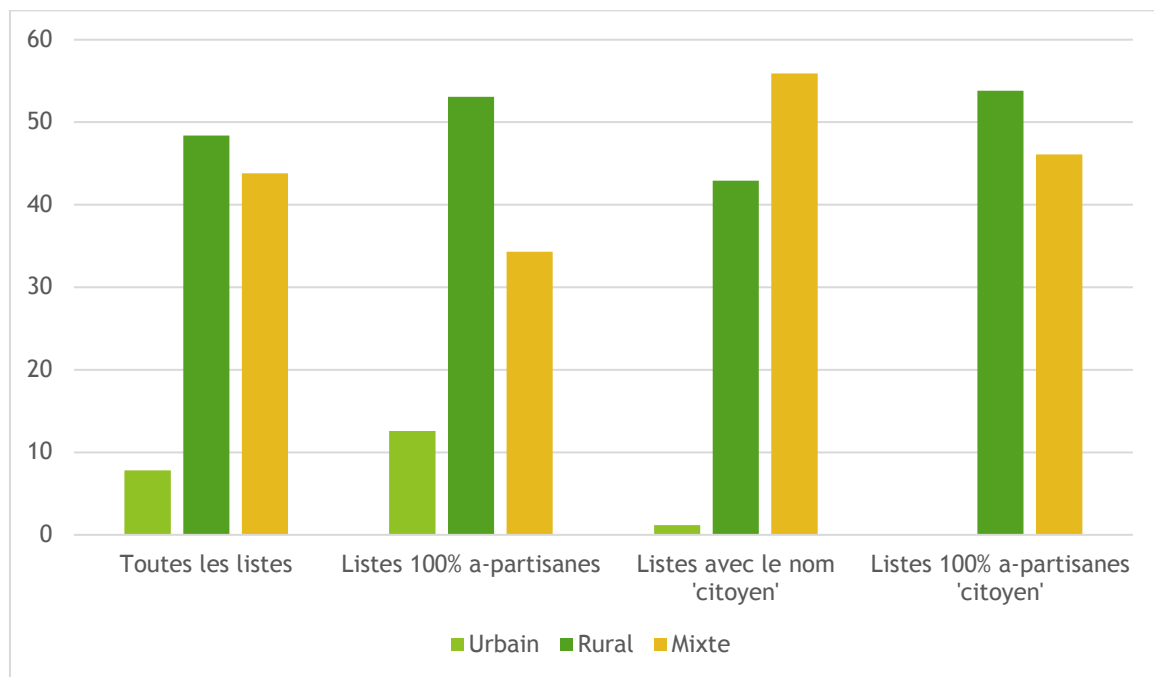
Les listes citoyennes, à la fois par le nom et par la composition a-partisane, se trouvent davantage dans des communes rurales et mixtes. Aucune, en fait, n'est observée dans une commune urbaine.

Dans les communes urbaines, ce sont les listes a-partisanes qui se démarquent. On trouve en effet 12,6 % de ces listes dans les zones urbaines, alors qu'en moyenne, si l'on considère

l'ensemble des listes, on ne trouve que 7,8 % de celles-ci dans ces zones. Les listes qui arborent le label citoyen se retrouvent, quant à elles, davantage dans les communes dites mixtes.

Le niveau socio-économique des communes ne semble pas avoir d'influence majeure. Leur composition ne diffère pas non plus fortement de la dynamique générale des listes électorales, sauf pour le caractère incomplet de davantage de listes a-partisanes.¹ Surtout, la primauté donnée aux femmes ne se retrouve que moins d'une fois sur quatre, tant pour les listes citoyennes que pour les autres.

Graphique 3 : Répartition géographique des listes

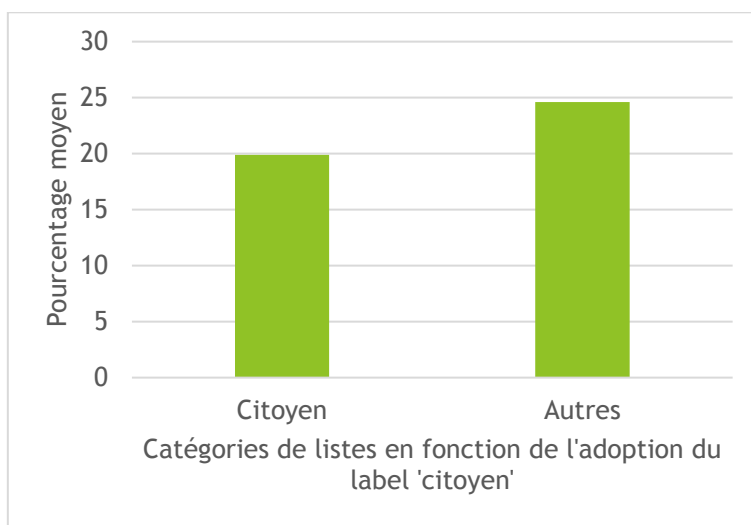


Le succès des listes citoyennes

Leur succès électoral est, quant à lui, mitigé d'un point de vue global, avec un score moyen inférieur par rapport aux autres listes. Le graphique suivant montre le résultat pour les listes ayant utilisé le label citoyen. On observe une différence de 5 points de pourcentage entre les listes au label citoyen par rapport aux listes sans label citoyen.

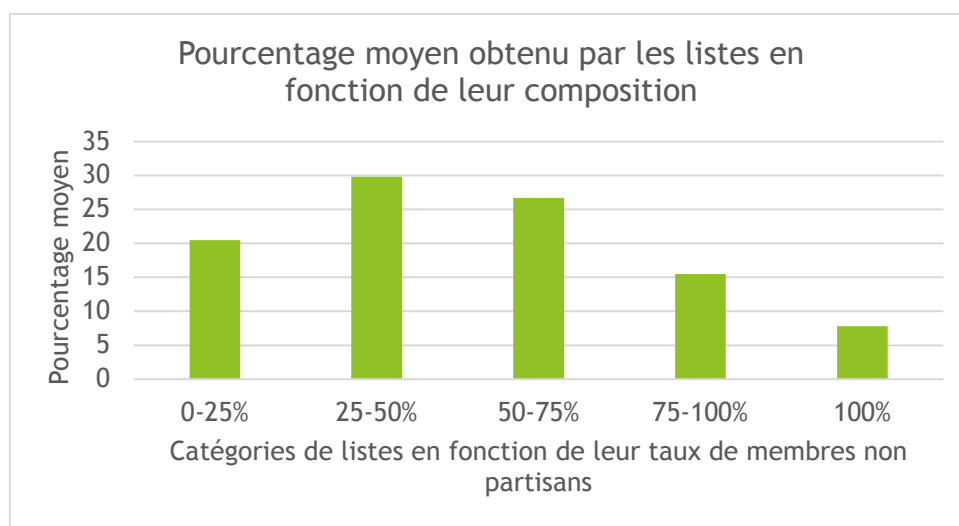
¹ On peut ainsi observer que les listes a-partisanes sont bien moins nombreuses à être complètes (32,2 %) que les listes dites partisanes (80,6 %). Par contre, les listes avec le label citoyen sont, elles, plus nombreuses à être complètes (78,6 %) que celles sans label citoyen (73,5 %).

Graphique 4 : Pourcentage moyen obtenu par les listes avec label citoyen



Le graphique suivant révèle le pourcentage moyen obtenu par les listes en fonction de leur composition. À la droite de ce graphique, on trouve les listes a-partisanes. Ce sont celles qui ont le pourcentage moyen le plus faible. Il est de plus de 20 points de pourcentage inférieur aux listes avec 25 à 50 % de candidats membres d'un parti, qui est la catégorie avec le plus haut pourcentage moyen. Il y a donc une influence négative sur le résultat électoral de l'absence de candidats déjà membres d'un parti (sauf pour la catégorie où ils sont le plus nombreux). Une certaine dose de candidats partisans (ni trop, ni trop peu) semble donc aller de pair avec le succès électoral.

Graphique 5 : Pourcentage moyen obtenu par les listes en fonction de leur composition



Cet aperçu global cache cependant des réalités différentes du succès éventuel des listes citoyennes en fonction des communes. Pour creuser ces réalités, on peut analyser la participation au pouvoir acquise par ces listes. Ainsi, sur les 143 listes composées de 100 % de candidats a-partisants :

- 10 listes sont dans la majorité. Trois l'étaient déjà en 2012, les sept autres arrivent au pouvoir en 2018. Six listes sont en milieu mixte et quatre en milieu rural.
- 3 listes obtiennent un bourgmestre.

Sur les 84 listes adoptant le label citoyen :

- 14 sont dans la majorité. Huit l'étaient déjà en 2012. Cinq listes sont en milieu mixte et en neuf en milieu rural.
- 10 listes obtiennent un bourgmestre.

Si l'on combine les deux critères, pour les listes qui ont à la fois le label citoyen et 100 % de candidats a-partisans :

- 4 sont dans la majorité, dont deux qui l'étaient déjà en 2012. Deux sont en milieu mixte et deux en milieu rural.
- 2 obtiennent un bourgmestre.